



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/17
20 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande l'approbation du Comité exécutif pour une somme de 2 068 610 \$ US au titre des amendements à son programme de travail de 2003, plus 166 858 \$ US pour les coûts d'appui aux agences.

2. Le Tableau 1 ci-dessous montre les activités proposées dans les amendements au Programme de travail du PNUD :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUD

Pays	Activité/Projet		Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
A.1: Assistance technique		Tonnes PAO		
Chili	Assistance technique pour éliminer les solvants qui appauvrissent la couche d'ozone	17,1	245 690	245 690
Jamaïque	Assistance technique pour les secteurs solvants/stérilisants de Jamaïque	0,1	145 375	99 000
A2: Préparation du projet				
Honduras	Préparation du projet de mise à jour du PGF		15 000	15 000
Moldavie	Préparation du projet de mise à jour du PGF		25 000	25 000
Nicaragua	Préparation du projet de mise à jour du PGF		15 000	15 000
Inde	Produits médicamenteux sous forme d'aérosols		30 000	30 000
A3: Renouvellement des projets de renforcement des institutions				
Costa Rica	Renouvellement du projet de renforcement des institutions: phase V		140 513	140 513
Inde	Renouvellement du projet de renforcement des institutions: phase V	30,8	373 320	373 187
Indonésie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions: phase IV	22,5	271 245	272 809
Pakistan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions: phase III	18,6	224 467	224 467
A4: Plan de gestion des frigorigènes (PGF)				
Burundi	PGF: Surveillance		20 000	[1]
Costa Rica	PGF: Assistance technique pour l'accréditation des techniciens en réfrigération		126 000	[2]
Costa Rica	PGF: Assistance technique pour la formation des agents des douanes		80 000	[2]
Costa Rica	PGF: Assistance technique pour le renforcement du cadre de réglementation		40 000	[2]
Costa Rica	PGF : Assistance technique pour l'information et la sensibilisation		100 000	[2]
Costa Rica	PGF: Programme de surveillance		63 000	[2]
Gabon	Surveillance du plan de gestion des frigorigènes et du secteur de la réfrigération		15 000	[3]
El Salvador	PGF: Assistance technique pour l'accréditation et le permis des techniciens en réfrigération		77 000	Retiré
El Salvador	PGF : Programme pour le renforcement du cadre de réglementation		21 000	Retiré

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
El Salvador	PGF: Programme de surveillance de la mise à jour du PGF	41 000	Retiré
Sous-total:		2 068 610	
Coût d'appui aux agences:		166 858	
Total:		2 235 468	

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/26

[2] UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/32

[3] UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/35

I: Assistance technique

Chili: Assistance technique pour l'élimination des solvants appauvrissant la couche d'ozone au Chili

Description du projet

3. Au Chili, la consommation moyenne des solvants à base de SAO au cours des trois dernières années (2000-2002) s'est chiffrée à 13,43 tonnes de PAO dont 12,35 tonnes sous forme de CFC-113 et 1,08 tonnes sous forme de CTC. Ces solvants sont utilisés dans les applications de nettoyage et entrent aussi dans la composition chimique des spécialités qui ne nécessitent généralement pas un équipement de nettoyage. Les substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone utilisées comme solvants sont importées par trois compagnies qui les revendent à de plus petites entreprises; trois autres compagnies reformulent le CFC-113 qu'utilisent les petites entreprises essentiellement pour des applications de nettoyage par contact. On pense que le Chili compte plus de 90 entreprises qui utilisent les solvants à base de SAO.

4. L'objectif du programme d'assistance est d'éliminer complètement l'utilisation des solvants à base de SAO, à travers la formation et l'aide aux fabricants, et en mettant à la disponibilité de ces derniers pour des essais, des produits de remplacement. Aucun équipement n'est nécessaire pour réaliser cet objectif. Une fois les distributeurs et les revendeurs formés, on s'attend à ce que leur chaîne d'approvisionnement facilite l'élimination de la consommation résiduelle des solvants. Le coût de l'assistance technique nécessaire est le suivant :

Assistance technique et formation :	156 000 \$ US
Assistance technique pour la re-formulation :	<u>89 190 \$ US</u>
	245 690 \$ US

Observations du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat a identifié un certain nombre de questions techniques sur lesquelles le PNUD a apporté des éclaircissements. En conséquence, le projet a été approuvé pour le niveau de financement de 245 690 \$ US proposé par le PNUD.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation globale du projet susmentionné au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

Jamaïque : Projet d'ensemble d'assistance technique pour l'élimination de l'utilisation des solvants à base de SAO

Description du projet

7. En Jamaïque, l'utilisation des solvants à base de SAO est très faible, environ 0,083 tonnes de PAO. Ce volume inclut la consommation de cinq tonnes de TCA (0,05 tonnes de PAO) dans une usine de fabrication d'adhésifs. D'après une enquête récente menée dans le pays l'introduction éventuelle de l'oxyde d'éthylène, un gaz stérilisant dont le CFC-12 est une des principales composantes, suscite une certaine préoccupation, ceci intervenant à travers des dons possibles d'équipements médicaux utilisant des produits à base de CFC du même type. Tel que présenté au départ, le programme d'assistance technique avait pour objectif de sensibiliser une frange spécifique de la population, en particulier le personnel hospitalier et les industriels, sur la nécessité d'empêcher l'introduction dans le pays, des stérilisants et d'autres solvants à base de CFC.

Observations du Secrétariat du Fonds

8. Le Secrétariat et le PNUD ayant examiné le projet, le Secrétariat a indiqué qu'en l'absence de toute consommation dans le secteur des stérilisants, les coûts correspondants n'ont pas été retenus. Le coût du projet a été réduit à 99 000 \$ US, répartis comme suit : 26 000 \$ US pour le coût de deux séminaires, 35 000 \$ US pour l'aide à l'usine de fabrication des adhésifs, et 30 000 \$ US pour les missions d'experts internationaux et la formation.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet susmentionné au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1.

II: Préparation de projet

- a) Honduras : Préparation du projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes
- b) Moldavie : Préparation du projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes
- c) Nicaragua : Préparation du projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes.

Description des projets

10. Le PNUE, conformément à la décision 31/48, est en train de présenter une demande de mise à jour des plans de gestion des frigorigènes du Honduras, de la Moldavie et du Nicaragua (Composante investissement). En vertu de la Décision 33/13, cette requête était accompagnée d'un rapport de situation sur l'état d'avancement du travail en cours dans les sous-projets approuvés dans le cadre du projet de plan de gestion des frigorigènes.

11. En ce qui concerne le Honduras et le Nicaragua, le PNUE a aussi présenté une demande pour la préparation de la composante ne portant pas sur les investissements, des mises à jour du plan de gestion des frigorigènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/18) .

Recommandation du Secrétariat du Fonds

12. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation globale des projets susmentionnés au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1.

Inde : Demande de préparation du projet pour une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur

Description du projet

13. Cette demande se rapporte à la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur en Inde. La proposition comprend : la collecte des données sur la consommation de CFC dans le secteur, l'identification de la provenance des produits utilisés dans les inhalateurs à doseur, des fournisseurs, des distributeurs et des utilisateurs; l'identification des produits de remplacement disponibles sur le marché local, ainsi que l'examen de la législation en vigueur et des mesures de réglementation nécessaires pour assurer cette transition.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet susmentionné au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1.

III. Projets de renforcement des institutions

- a) Costa Rica : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)
- b) Inde : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)
- c) Indonésie : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)
- d) Pakistan : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase III)

Descriptions des projets

15. Les descriptions des projets de renforcement des institutions pour les pays susmentionnés sont présentées dans l'Annexe 1 de ce document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds :

16. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets susmentionnés aux niveaux de financement indiqués dans le Tableau 1. Le Comité exécutif a souhaité aussi faire, aux Gouvernements concernés, des observations supplémentaires qui figurent à l'Annexe II du présent document.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Costa Rica : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays		
Agence d'exécution:		PNUD
Montant initialement approuvé :		
	Phase I: octobre 1992	213 160
	Phase II: février 1997	108 087
	Phase III: Mars 1999	108 087
	Phase IV: décembre 2001	108 087
	Total	537 421
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		140 513
Montant recommandé pour approbation (\$ US)		140 513
Coût d'appui à l'agence (\$ US)		10 538
Coût total de la Phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		151 051
Volume correspondant des éliminations de CFC après la Phase V du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$ US/kg (tonnes PAO)		17,25
Date d'approbation du programme de pays		octobre 1992
Consommation des SAO déclarée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO)		240,2
Plus récente consommation déclarée des SAO (2002)* (tonnes PAO)		425,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de 1995-1997)		250,2
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)		0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)		0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)		0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)		342,5
Plus récente consommation de substances réglementées (tonnes PAO)*:		
(a) Groupe I Annexe A (CFC)		137,4
(b) Groupe II Annexe A (Halons)		0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)		0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)		0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)		8
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)		280
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		4,423 378
Montant décaissé (à la date de juillet 2003) (\$ US):		2 873 905
SAO à éliminer (tonnes PAO)		171,9
SAO éliminées (à la date de juillet 2003) (tonnes PAO)		58

1. Au cours de la Phase IV du projet de renforcement institutionnel du Costa Rica, l'Unité nationale de l'ozone (COGO) a poursuivi ses efforts en vue de la réalisation de la conformité, comme prévu aux calendriers d'élimination du Protocole de Montréal. A la fin de la phase IV, 95% du secteur de la réfrigération commerciale avaient été convertis à des technologies sans CFC. Un registre fiable sur la consommation des SAO a été mis en place pour améliorer le système actuel de collecte des données sur les SAO. L'Unité nationale de l'ozone a aussi poursuivi sa campagne de sensibilisation du public à la télévision, la radio, dans la presse écrite

et par des présentations publiques. Plus de 1 470 personnes, dont des étudiants et des autorités publiques, ont bénéficié de ces diverses présentations. Des activités ont également été menées dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération, et 37 techniciens ont été formés. Le Bureau national de l’ozone a aussi organisé des réunions avec plusieurs Chambres (Industrielle, Nutritionnelle, etc.) dans le but de formuler un mécanisme de réglementation pour le plan de gestion des frigorigènes au Costa Rica. Les autorités nationales ont approuvé le plan de gestion des frigorigènes et le projet a été présenté au Comité exécutif pour financement. En outre, un projet pour l’élimination de l’utilisation du bromure de méthyle dans la production des fleurs et des melons a été signé en juillet 2003. Le Bureau national de l’ozone du Costa Rica a été actif dans le réseau régional des bureaux nationaux de l’ozone d’Amérique latine et des Caraïbes, ce qui lui a été très bénéfique.

2. Le Bureau national de l’ozone du Costa Rica, à sa création, faisait partie de l’organigramme gouvernemental et était placé sous l’autorité de l’Institut météorologique national au sein du ministère de l’Énergie et de l’Environnement. Mais au début de juillet 2003, ce Bureau a été placé directement sous l’autorité du Ministre de l’Énergie et de l’Environnement. Ce changement devrait améliorer la communication avec les plus hautes instances du Ministère et faciliter la coordination avec les autres structures gouvernementales.

Plan d’action

3. Le Bureau national de l’ozone du Costa Rica a planifié une série d’activités qui devront être mises en oeuvre au cours de la phase V du projet de renforcement des institutions qui vise à la réalisation de plusieurs objectifs notamment : le renforcement de la réglementation nationale pour faciliter la conformité à l’objectif d’élimination des SAO de 2005 (qui est de 50% pour le CFC et de 20% pour le bromure de méthyle), le soutien et la réalisation du plan de gestion des frigorigènes, le soutien aux organismes locaux de mise en oeuvre et à l’industrie locale pour l’utilisation des technologies de remplacement dans la production des melons et des fleurs, des initiatives pour assurer la durabilité des mesures prises en vue de l’élimination des SAO, la durabilité des campagnes de sensibilisation du public et des activités de diffusion de l’information. Le renouvellement du projet de renforcement institutionnel du Costa Rica permettra au pays de poursuivre ses efforts pour se conformer au Protocole de Montréal.

Inde : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays		
Agence d’exécution		PNUD
Montant initialement approuvé		
	Phase I: octobre 1992	430 600
	Phase II: octobre 1996	287 100
	Phase III: mars 1999	287 100
	Phase IV: juillet 2001	287 100
	Total	1 291 900
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):		373 230
Montant recommandé pour l’approbation (\$ US)		373 187
Coût d’appui à l’agence (\$ US)		27 989
Coût total de la Phase V du renforcement institutionnel pour le Fonds multilatéral		401 176

Résumé du projet et profil de pays	
Volume correspondant des éliminations de CFC après la Phase V du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$ US/kg (tonnes PAO)	30,84
Date d'approbation de programme	novembre 1993
Consommation des SAO déclarée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO)	13 111
Plus récente consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)	
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	6 681
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997)	448,4
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	4 757,5
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne 1998-2000)	46,7
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	112,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)*	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	3 917,73
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	317,2
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	10 461
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	330 9
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (\$ US)	145 179 053
Montant décaissé à la date de juillet 2003) (\$ US)	105 819 987
SAO à éliminer (tonnes PAO)	11 932,2
SAO éliminées à la date de juillet 2003) tonnes PAO)	8 321,6

4. La mise en œuvre des obligations du Protocole de Montréal en Inde a été satisfaisante. La Cellule de l'ozone (Unité nationale de l'ozone) de l'Inde a réalisé des activités de renforcement des institutions qui avaient été planifiées dans le cadre du programme de pays, à savoir : la ratification en mars 2003, des amendements de Copenhague, de Montréal et de Beijing, l'adoption des lois et des règlements sur les SAO en décembre 2001 et leur publication au Journal Officiel de l'Inde, l'approbation de 12 projets d'investissement dont trois projets d'élimination totale dans les secteurs des mousses, des aérosols et de la réfrigération commerciale avec pour objectif l'élimination de 2 649 tonnes de PAO, et 8 projets ne portant pas sur des investissements. En outre, le plan 2003 approuvé pour l'élimination de la production de 3776 tonnes de CFC a été exécuté. Les projets d'élimination en cours se déroulent bien; 58 des projets achevés ont éliminé 3 500 tonnes de PAO; 47 sont presque à leur terme, et élimineront 1340 tonnes de PAO supplémentaires; 12 autres projets sont en cours d'exécution. Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, la Cellule de l'ozone a organisé des activités pour marquer la Journée annuelle de l'ozone, publié une brochure sur le succès du Protocole de Montréal, continué à imprimer et à distribuer les posters et a publié six bulletins d'information.

5. La Cellule de l'ozone de l'Inde a préparé et présenté un programme d'activités pour le secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation, ainsi qu'une stratégie pour la formation des agents de douanes.

Cette Cellule avait été créée en 1993 pour planifier, organiser, concevoir et coordonner les activités pertinentes pour l'application du programme de pays de l'élimination des substances appauvrissant la couche de l'ozone (SAO), conformément au Protocole de Montréal. Elle est

logée au Ministère de l'Environnement et des Forêts. La Cellule de l'ozone de l'Inde est supervisée et dirigée par un Comité directeur ministériel présidé par le Secrétaire du Ministère.

Plan d'action

6. L'Inde est en train de se conformer aux exigences de gel de la consommation de CFC et des autres SAO. Pour maintenir la tendance à la baisse de la consommation de SAO en Inde, la Cellule de l'ozone envisage d'entreprendre les activités suivantes de renforcement des institutions : l'élimination de la production et de la consommation de CTC, la mise en œuvre d'un programme pour le secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation, ainsi que d'une stratégie de formation des agents des douanes; la poursuite des projets d'élimination totale dans les secteurs des aérosols, des mousses, de la réfrigération commerciale et des halons; l'application de la législation et des mesures de réglementation sur les SAO, l'application d'un système de permis et de quotas sur les SAO, l'exécution des projets d'élimination de la production et de la consommation de CFC et du bromure de méthyle, ainsi que la sensibilisation, la collecte des données et la communication de l'information.

Indonésie : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution	PNUD
Montant initialement approuvé:	
Phase I: juin 1993	314 780
Phase II: novembre 1997	208 650
Phase III: décembre 2000	208 650
Total	732 080
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)	271 245
Montant recommandé pour l'approbation (\$ US)	272 809
Coût d'appui à l'agence (\$ US)	20 461
Coût total de la Phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	293 270
Volume correspondant des éliminations de CFC après la Phase IV du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$ US/kg (tonnes PAO)	22,55
Date d'approbation du programme de pays	mars 1994
Consommation déclarée des SAO dans le programme de pays(1992), (tonnes PAO)	6 657,3
Plus récente consommation des SAO déclarée (2002)* (tonnes PAO)	5 788
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	8 832,7
(b) Groupe II Annexe A (Halone) (Moyenne 1995-1997)	354
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne 1998-2000)	13,3
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	135,6
Plus récente consommation déclarée des substances réglementées (tonnes PAO)*	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	5 506,3
(b) Groupe II Annexe A (Halone)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	16,5
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	8,8
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	218,6
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	37,8
Montant approuvé pour les projets (\$ US)	45 520 056

Résumé du projet et profil de pays	
Montant décaissé (à la date de juillet 2003) (\$ US)	24 584 299
SAO à éliminer (tonnes PAO)	6 959,4
SAO éliminées (à la date de juillet 2003) (tonnes PAO)	3 549,3

7. En Indonésie, la conformité aux exigences du Protocole de Montréal a été satisfaisante. Au cours de la période en revue l'Unité nationale de l'ozone a entrepris les activités suivantes qui étaient planifiées: l'organisation des campagnes de sensibilisation sur les réductions et le remplacement de CFC, la collecte des données et la communication de l'information, la surveillance et l'évaluation des activités d'élimination dans les usines. L'Unité nationale de l'ozone est responsable pour toutes les questions liées à la protection de la couche de l'ozone et au programme d'élimination des SAO en Indonésie. Le siège de l'Unité nationale de l'ozone se trouve au Ministère de l'Environnement; son responsable rend compte au Ministre à travers le Ministre adjoint chargé de la protection de l'Environnement.

Plan d'action

8. L'Indonésie s'est conformée aux obligations relatives au gel de la consommation des CFC et des autres substances. Pour maintenir la tendance à la baisse de la consommation des SAO en Indonésie, l'Unité nationale de l'ozone envisage les activités suivantes : l'élimination de la contrebande des SAO par un renforcement de la capacité nationale à travers la réglementation, la communication des données et de l'information, la préparation et la mise en place d'un centre de récupération de CFC, la mise en place d'un centre national d'échange d'information sur les halons, la mobilisation des efforts en vue de la ratification des amendements de Montréal et de Beijing, l'intensification de la campagne de sensibilisation du public sur la protection de la couche d'ozone, la poursuite de la collecte des données et de la communication de l'information.

Pakistan : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution:	UNDP
Montant initialement approuvé :	
Phase I: septembre 1994	259 000
Phase II: décembre 2001	172 666
Total	431,666
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):	224 467
Montant recommandé pour l'approbation (\$ US)	224 467
Coûts d'appui à l'agence (\$ US)	16 835
Coût total de la Phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	241 302
Volume correspondant des éliminations de CFC après la Phase III du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$ US /kg (tonnes PAO)	18,55
Date d'approbation du programme de pays	octobre 1996
Consommation déclarée des SAO dans le programme de pays(1995), (tonnes PAO)	2 538,9
Plus récente consommation des SAO déclarée (2002)* (tonnes PAO)	2 347,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	1 679,4
(b) Groupe II Annexe A (Halone) (Moyenne 1995-1997)	14,2
c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	412,9
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne 1998-2000)	2,3

Résumé du projet et profil de pays	
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	14
Plus récente consommation déclarée des substances réglementées (tonnes PAO)*	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	1 647
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	17
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	636,9
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	46,3
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (\$ US)	14 707 931
Montant décaissé (à la date de juillet 2003) (\$ US)	9 009 583
SAO à éliminer (tonnes PAO)	1 343,8
SAO éliminées (à la date de juillet 2003) (tonnes PAO)	445,4

9. La mise en œuvre des obligations du Protocole de Montréal au Pakistan a été satisfaisante. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone a entrepris les activités suivantes qui avaient été planifiées: l'attribution des exonérations d'impôts et de la taxe douanière sur les importations d'équipements qui utilisent des substances n'appauvrissant pas la couche de l'ozone, dans le cadre des projets d'élimination des SAO; l'organisation des visites de surveillance des projets d'élimination des SAO; l'achèvement de deux autres projets d'élimination des SAO en 2002, ramenant ainsi à 9 le nombre de projets achevés sur les 27 restants; l'organisation des activités de sensibilisation sur la couche de l'ozone, en particulier l'installation des panneaux d'affichage et la célébration de la Journée internationale de l'ozone. L'Unité nationale de l'ozone a aussi poursuivi ses activités de collecte des données sur les SAO et de communication de l'information, tout en veillant au respect du système de permis et de quotas pour l'importation des SAO dans le pays.

10. L'Unité nationale de l'ozone constitue la principale structure de mise en œuvre des exigences du Protocole de Montréal au Pakistan. Elle conçoit les directives de politiques générales, élabore les projets d'investissement, surveille, et introduit les lois et les mesures de réglementation visant à réduire la consommation et à accélérer l'élimination des SAO. L'Unité nationale de l'ozone est établie au Ministère de l'Environnement; le responsable national rend compte au Secrétaire du Ministère.

Plan d'action

11. Le Pakistan se conforme aux exigences relatives au gel de la consommation de CFC et des autres substances appauvrissant la couche de l'ozone. Pour maintenir la tendance à la baisse de la consommation des SAO au Pakistan, l'Unité nationale de l'ozone a prévu les activités suivantes : la surveillance des projets d'élimination des SAO en cours, l'organisation de plus d'activités de sensibilisation, la tenue des séminaires et ateliers sur les technologies de remplacement des SAO; la formation du personnel travaillant dans le secteur, l'amélioration de la collecte des données et de la communication de l'information sur les SAO, l'introduction d'une nouvelle réglementation pour permettre de réaliser l'élimination des SAO dans les délais prescrits.

Observations du Secrétariat du Fonds

12. Le Secrétariat du Fonds souligne que la 15^e Réunion des Parties a noté, à la lumière des informations contenues dans le rapport annuel du Pakistan, sa consommation des substances du Groupe I Annexe A au cours de l'année 2002 était supérieure à l'exigence de gel de la consommation. En l'absence d'informations complémentaires, le Pakistan est considéré en situation de non-conformité en ce qui concerne les exigences du Protocole. En conséquence, le Secrétariat du Fonds a conseillé au PNUD d'aider le Gouvernement du Pakistan à présenter dans les plus brefs délais, au Comité de mise en œuvre pour examen lors de sa prochaine réunion, une justification du dépassement par le Pakistan, de la consommation, ainsi qu'un plan d'action avec un calendrier précis pour un retour rapide à la conformité.

Annexe II**OPINIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS
DE RENOUVELLEMENT DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS
PRÉSENTÉS À LA 41^{ÈME} RÉUNION.***Costa Rica*

1. Le Comité exécutif ayant examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement institutionnel du Costa Rica a noté avec satisfaction que : le niveau de consommation de CFC déclaré au Secrétariat de l'ozone en 2002 était inférieur au seuil de conformité pour la période 1995-1997. Le Costa Rica est donc en conformité avec les niveaux de gel de la consommation. Le Comité exécutif a par ailleurs noté que le Costa Rica a pris d'importantes mesures en vue de l'élimination de la consommation des SAO dans le cadre du projet de renforcement institutionnel. Plus précisément, le Costa Rica mentionne dans son rapport un certain nombre d'initiatives, notamment : l'amélioration du système de collecte des données sur les SAO par la mise en place d'un registre fiable, l'approbation du projet d'élimination du bromure de méthyle utilisé comme fumigène pour plusieurs produits, les campagnes de sensibilisation du public par la télévision, la radio, la presse écrite et les présentations publiques, la formation des techniciens en réfrigération et en climatisation, et l'élaboration d'un plan de gestion des frigorigènes. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Costa Rica va poursuivre avec grand succès la mise en œuvre de ses activités planifiées pour réduire les niveaux de consommation actuels de CFC et amorcer l'élimination totale du bromure de méthyle.

Inde

2. Le Comité exécutif, après avoir examiné les informations présentées dans la demande de renouvellement du renforcement institutionnel de l'Inde, a noté avec satisfaction que la consommation déclarée par ce pays au Secrétariat de l'ozone était inférieure à la consommation de référence des CFC pour la période 1995-1997. L'Inde est par conséquent en conformité avec le niveau de gel de la consommation. Le Comité a en outre souligné que dans le cadre du projet de renforcement des institutions, l'Inde a entrepris d'importantes initiatives pour éliminer sa consommation de SAO, à savoir : la mise en œuvre de 12 projets d'investissement dont trois sont achevés dans les secteurs des mousses, des aérosols et de la réfrigération commerciale, avec l'élimination de 2 649 tonnes de PAO; l'élimination de 3 773 tonnes métriques de CFC dans son plan de 2003; la ratification des amendements de Copenhague, de Beijing et de Montréal; l'adoption des lois et de la réglementation sur les SAO; la réalisation des activités de sensibilisation, l'approbation du projet du secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation, du projet de formation des agents des douanes et d'autres activités. Le Comité exécutif soutient fermement ce pays dans les efforts qu'il mène pour réduire davantage sa consommation de CFC et amorcer la réduction de sa consommation de CTC. Le Comité exécutif espère qu'ainsi, au cours des deux prochaines années, l'Inde va poursuivre la mise en œuvre de son programme de pays, afin de réduire ses niveaux actuels de consommation des SAO.

Indonésie

3. Le Comité exécutif ayant examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour l'Indonésie, a noté avec satisfaction que la consommation des CFC que l'Indonésie a déclarée au Secrétariat CFC était inférieure à la consommation de référence de 1995-1997. Dans ce domaine, l'Indonésie est en conformité avec les niveaux de gel de consommation de CFC. En outre, le Comité exécutif souligne que dans le cadre du projet de renforcement institutionnel, l'Indonésie a pris d'importantes mesures pour éliminer la consommation des SAO, à savoir : les campagnes de sensibilisation du public, la collecte et la communication des données sur les SAO, ainsi que la surveillance des projets d'élimination. Le Comité exécutif soutient fermement l'Indonésie dans ses efforts visant à réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'ainsi, au cours des deux prochaines années, l'Indonésie va poursuivre la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités du secteur de l'entretien en réfrigération, afin de réduire les niveaux actuels de consommation de CFC dans le pays.

Pakistan

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement institutionnel du Pakistan et a noté avec satisfaction que la consommation des CFC déclarée au Secrétariat par le Pakistan était inférieure à la consommation de référence de 1995-1997. Dans ce domaine, le Pakistan est en conformité avec les niveaux de gel de consommation des CFC. Le Comité exécutif a en outre relevé un certain nombre d'initiatives entreprises par le Pakistan dans le cadre du projet de renforcement institutionnel en vue de l'élimination de la consommation des SAO, notamment : les exonérations des droits de douanes sur les importations d'équipements n'utilisant pas des substances appauvrissant la couche de l'ozone, les visites de surveillance des projets d'élimination des SAO, l'achèvement en 2002, de deux projets d'élimination des SAO, la poursuite de la collecte des données et la communication de l'information sur les SAO, les activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient le Pakistan dans ses efforts en vue de réduire la consommation de CFC et espère qu'au cours des deux prochaines années, ce pays va poursuivre la mise en oeuvre de son programme de pays afin de réduire ses niveaux de consommation actuels de CFC et de CTC.
